

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent trente franc, blé environ trois sacs orges environ trois sacs

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Il doit livrer au dit Instituteur par l'ancien Souverain un sac de blé, & un sac d'orge mouso de Romainmotier, & le reste par les Vifans & la Commune qui font le reste pour compléter les six sacs

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Brems

*111
No 55*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à la maison de Commune de Jurieux,

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

paroisse de Romainmotier.

d. District *du District Dorbe.*

e. Canton *du Canton du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

une maison éloignée de 7 ou 8 minutes nommée Laaven, qui va par un enfant, à envoyer à Brole.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Village de Jurieux, et la ferme y dessus.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

il y a 83 Enfans dans l'école.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Arnex une heure, Lappraz demy heure, Agiez une heure; aux Cléys une bonne heure; app du Centre qui est Romainmôtier.*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques. *depuis Arnex Jusques à Agiez demy heure, et depuis Agiez aux Cléys une heure, et depuis les Cléys à Lappraz une heure demy.*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *à lire, à écrire l'orthographe, et l'arithmétique, le Catéchisme Dosterval, le petit Abrégé de Superville, les Cantiques, et quelque Psaume; un Recueil de passages - les dix Commandemens, et à prier le Bon Dieu.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient l'école en hiver en été, en hiver elle dure environ 4 heures, en été environ 2 heures par école.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *la sainte Bible, le Testament, les Psaumes, le Catéchisme Dosterval, le petit Abrégé de Superville et un Recueil de passages.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *à l'usage de tout tems sous l'inspection du Pasteur.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *voyés à l'article six.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *les enfans sont distribués en 4 classes.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *le Baillif établissait le Régent, sur le rapport fait par le Pasteur du succès de l'examen, qu'il fait de sujets qui se présentent, lors qu'il y a une vacance.*

b. D'où est-il? *de Turicens.*

c. Son nom *Abram Joseph Luquins.*

(3)

d. Son âge. *agé de 25 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *il a 9 garçons, le dernier na que 2 mois, et le 8^{me} est estropié dès sa naissance.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis 1794.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il a Régenté environ 12 ans à Arnex paroisse de Crasier, District de Lyon.*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *null.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *voyés la Reponce à l'article 3. lettre b.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles: *en hiver de 49 garçons, et de 41 filles.*
b. En été, } *et en été d'environ une trentaine.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *un Jardin, un chenevier, et un plantage.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur? *environ 40 à 50 florins.*

c. Source des revenus. *Ces fonds sont donnés par la Commune.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque Enfant paye six Cr. et un demy quartier de graine mêlée par année.*

15°. Bâtiment de l'école. *une maison de Commune.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - *mais il n'est pas délabré.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *il n'y a qu'une chambre pour l'école, au bâtiment de la Commune.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *le Régent n'a point de maison; la Commune paye 35 florins à un particulier du village pour le loyer.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *C'est la Commune, à qui elle appartient.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - *Comme il est dit à l'article 14, le Régent retire un sac de mesel - et un sac d'orge du Gouvernement; et cent florins de la Commune.*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *il n'a ni vin, ni bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? *il paraît par la réponse cy dessus que les petits me de - revenus du Régent ne dérivent, ou que de la Colisation des Enfants, ou du Gouvernement, ou de la bourse de la Commune*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Nethonnierel.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune indépendante de toute autre

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse; a son Agence particulière

d. District

D'Orbe

e. Canton

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Elles sont toutes dans l'enceinte du Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Aucun.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

45 enfants des deux sexes.

113
N° 56